

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Rapport

Olivia Dufour

#### Le Conseil d'État se porte bien

### DOCTRINE

Page 6

#### ■ Personnes / Famille

Josselin Picard

#### Anticipation et renforcement des pouvoirs liquidatifs du juge dans le divorce : précisions sur le nouvel article 267 du Code civil

Page 12

#### ■ Immobilier

Véronique Bichot-Godineau

#### La retenue de garantie dans les marchés de travaux privés : une retenue sans retenue ?

### JURISPRUDENCE

Page 15

#### ■ Immobilier

Patrice Battistini

#### Bail commercial : nullité de la clause d'échelle mobile ne jouant qu'à la hausse (Cass. 3<sup>e</sup> civ., 14 janv. 2016)

### CULTURE

Page 21

#### ■ Les saveurs du palais

Laurence de Vivienne

#### Le 141 restaurant

Page 22

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

#### Les dorures de Robert de Balkany



## ACTUALITÉ Rapport



### Le Conseil d'État se porte bien <sup>116y4</sup>

Olivia DUFOUR

Le vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc Sauvé, a présenté le 24 mai dernier le rapport annuel de la haute juridiction. Bien qu'elle soit très sollicitée, la justice administrative continue de réduire ses délais de traitement tant en contentieux qu'en matière d'avis.

Jean-Marc Sauvé est content de la justice administrative et il le dit. « Notre institution a su démontrer qu'elle est un service public robuste, réactif, innovant et ouvert », a-t-il déclaré en présentant le rapport annuel de l'institution le 24 mai dernier à la presse. Depuis plusieurs années maintenant, le principal motif de fierté consiste dans la réduction des délais de traitement des dossiers. Ainsi, le délai moyen devant le Conseil d'État est aujourd'hui de 6 mois et 23 jours en 2015, soit 5 semaines de moins qu'en 2014. Il est de 10 mois et 25 jours devant les cours d'administratives d'appel et enfin de 10 mois et 9 jours devant les tribunaux administratifs. Aussi et surtout, toutes ces juridictions ont réduit leurs stocks d'affaires anciennes. Les dossiers de plus de 2 ans ont baissé de 44 % devant le Conseil d'État, 27 % devant les cours et 10 % devant les tribunaux. Des plachers qualifiés « d'historiques ». Même satisfaction s'agissant des performances en matière d'avis : 88 % des 1 250 demandes d'avis

en 2015 ont été traitées en moins de deux mois. Le délai moyen est de 31 jours devant l'assemblée générale et de 17 jours devant la commission permanente, en charge des demandes urgentes. Jean-Marc Sauvé s'est également félicité de la réactivité de l'institution dans le cadre de l'état d'urgence. Non seulement lorsqu'il s'est agi d'intervenir lors des prorogations, mais aussi dans le cadre des contentieux « sensibles, nouveaux et urgents », qui en ont découlé. Il a rappelé que cela avait donné lieu à trois QPC lesquelles ont débouché sur deux déclarations de conformité et une abrogation partielle. Le contentieux de l'état d'urgence a donné lieu en 2015 à 122 ordonnances de référé. Parmi les affaires traitées, 42 mesures contestées ont cessé d'être appliquées avant même que le juge n'ait statué. Et sur les 46 recours au fond qui ont été introduits, l'Administration a été condamnée à 18 reprises.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34